

relever de l'ONU. La résolution demandait en outre l'adoption de mesures d'urgence destinées à éviter une guerre civile généralisée et à réorganiser l'armée nationale congolaise. En outre, le Conseil repoussa une motion par laquelle l'URSS demandait la démission du secrétaire général et la cessation de l'intervention des Nations Unies au Congo. L'Inde et plusieurs autres pays ont pris des mesures pour reconstituer le contingent de l'ONU. De plus, la Commission de conciliation des Nations Unies dès son retour du Congo soumit un rapport complet, d'où se dégageaient les éléments possibles d'un règlement politique.

Résolutions sur le Congo

Au cours du débat de l'Assemblée sur le Congo, un groupe de délégués, dirigé par le représentant de l'Inde, a soumis un projet de résolution exigeant l'évacuation, dans les 21 jours, des conseillers militaires et politiques de la Belgique au Congo, et évoquant la possibilité de mesures de coercition. Cette résolution a été adoptée par 61 voix (dont celle du Canada) contre 5, et 23 abstentions, après rejet, par mise aux voix séparée, de l'article contenant l'ultimatum.

Un deuxième projet, soumis par le Pakistan et appuyé par plusieurs délégués, portait sur les solutions politiques et s'inspirait des conclusions de la Commission de conciliation. Il demandait en outre le contrôle des importations d'armes au Congo. Ce projet a été adopté sans amendement par 60 voix (dont celle du Canada) contre 16, et 23 abstentions.

Un troisième projet de résolution, soumis sans préavis par l'URSS, demandait la réunion dans les 21 jours du Parlement congolais. Il a été repoussé par 53 voix (dont celle du Canada) contre 19, et 17 abstentions.

L'Inde a présenté ultérieurement un projet de résolution visant à donner force opératoire à l'alinéa A(4) de la résolution adoptée le 21 février par le Conseil de sécurité; cette résolution recommandait la formation d'une commission chargée de faire enquête sur la mort de M. Lumumba et de ses associés. Le projet a été adopté presque sans débats par 45 voix (dont celle du Canada) contre 3, et 49 abstentions.

Conséquences de la crise au Congo

Les conséquences psychologiques de la crise congolaise se sont fait sentir lors des discussions de l'Assemblée sur le siège réservé aux puissances occidentales au sein du Conseil économique et social. Les pays d'Europe occidentale présentèrent la candidature de la Belgique; sur les six sièges vacants, cinq avaient été octroyés au début de la session; mais malgré de nombreux tours de scrutin, les délégués ne purent se départager entre la Belgique et l'Inde pour le sixième fauteuil vacant. Ce n'est qu'après des négociations officieuses que le président de l'Assemblée annonça une formule agréable aux deux candidats. La Belgique et l'Inde retirèrent leur candidature; l'Italie fut élue après un seul tour de scrutin, et les pays de l'Europe occidentale consentirent à appuyer les candidatures de deux pays afro-asiatiques, aux sièges de l'Afghanistan et de l'Espagne au cours des élections de la seizième session.